

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Direction Générale des Enseignements et de la Formation
Direction de la Formation Doctorale



Échéancier ouverture des postes de résidanat
Au titre de l'année universitaire 2023-2024

Mise en ligne de la plateforme nationale des canevas relatifs aux propositions de terrains de stage pour l'ouverture des postes de résidanat 2021-2022, via le lien : <https://progres.mesrs.dz/webfve>.

Du 24 Mai au 06 juin 2023

Proposition des terrains de stage et du nombre de postes de résidanat via la plateforme PROGRES par les chefs de service.

Du 07 au 17 juin, 2023

Validation des terrains de stage via la plateforme PROGRES par les Présidents des CPRS.

Du 18 au 27 juin 2023

Confirmation et validation des propositions par les doyens des Facultés de Médecine et de pharmacie

Du 28 juin au 08 juillet 2023

Vérification de la conformité des terrains de stage proposés par le MESRS via PROGRES.

Le 10 juillet 2023

Réunion par Visio conférence (MESRS-CNDD) pour validation finale des propositions des postes à ouvrir par spécialité et par terrain de stage.

Le 13 juillet 2023

Réunion interministérielle (MESRS-M.Santé-MDN) pour l'Examen et validation des propositions des postes à ouvrir par spécialité et par terrain de stage.

Du 15 au 22 juillet 2023

Elaboration de l'arrêt interministériel portant ouverture des postes de résidanat.

Du 23 au 30 juillet 2023

Signature de l'arrêté interministériel portant ouverture des postes de résidanat.

Le 31 juillet 2023

Diffusion de l'arrêté interministériel portant ouverture des postes de résidanat